

Conseil communautaire du 20 mars 2018

Sarron

Présents (40) :

MM. et Mmes LAGRAVE Xavier, HAVARD Marc, DAUBA Delphine, DARRACQ PARIES Jean-Claude, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, CARTEAU Christophe, JOIE Nadine, CABE Robert, LEBLOND Stéphane, LALANNE Alain, LAMAIGNERE Michel, GAIOTTI Jacques, DUCONGE Joelle, SAINT GENEZ Daniel, DOUMENGE Maxime, DARRICAU Hervé, LALANNE Jean-Michel, DESTAILLATS Eric, LEBRERE Serge, LAFENETRE Jean, COURREGES Francine, BRETHES Philippe, BRETHES Michel, DOUSSE René, GIJSBERS Lambert, DUFAU Philippe, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, TASTET Francoise, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean-Jacques, BARROS Jean-Michel, BEZECOURT Alain, MARSAN Jean Charles, MARQUE Michel, TERRAIN Benoît, LABORDE Benoît, BAUDOT Olivier.

Procurations (7) : MAURO Régine à ASSIBAT Marie, BRETHES, Stéphane à LAGRAVE Xavier, GACHIE Florence à CABE Robert, MARTI Jérémy à BEZECOURT Alain, BOULIN Thierry à LAMAIGNERE Michel, GREMIAUX J Claude à GAIOTTI Jacques, LAFITTE Frédéric à DUFAU J Jacques

Absents non représentés (2) : DUPRIEU Carole, BIARNES Thierry

Nombre de membres en exercice : 49 Votants : 47

M. Jean Michel BARROS, maire, accueille l'assemblée au sein de la salle communale de Sarron. Il signale que cette salle fera l'objet de travaux de rénovation en 2019. Il met en exergue la mauvaise volonté de certains administrés qui fait que le quotidien d'un maire n'est pas toujours facile.

M. le président remercie M. le maire pour son accueil et salue les membres du conseil municipal de Sarron.

Le compte rendu de la séance du 26 février 2018 est approuvé à l'unanimité après correction d'une erreur (dans le compte rendu de l'exercice de la délégation de signature des marchés public : il est fait mention de travaux de fauchage alors qu'il s'agit de travaux de curage).

M. le président fait part à l'assemblée des communications suivantes :

- Compétence numérique : les opérations de montée en débit sont en cours de finalisation sur les communes d'Aurensan, Bernède et Vielle Tursan. Le SYDEC signale que la non conformité des armoires de télécommunication fournies pourrait entraîner du retard dans la mise en œuvre effective de la montée en débit.

- Réseau de santé territorial : un premier comité de pilotage s'est tenu le 12 mars. La réunion a été intéressante et permet d'être optimiste sur les capacités du cabinet Eliane conseil à mener à bien sa mission.

- Dates de réunions à venir :

le 3 avril à 18 heures est proposée une rencontre des maires avec le cabinet Eliane conseil.

La prochaine conférence des maires se tiendra le 9 avril suivie d'un conseil communautaire le 12 avril. Il est décidé que cette séance se déroulera à Bernède.

M. le président passe à l'ordre du jour :

1. Budget principal : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 – affectation des résultats

Sur la base de documents envoyés aux membres du conseil communautaire, M. le président présente le compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour.

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 1 144 195.59€ (9 364 633.54€ de recettes pour 8 220 437.95€ de dépenses).

La section d'investissement se solde par un besoin de financement de 445 946.86€ (2 630 768.79€ de dépenses pour 2 184 821.93€ de recettes).

L'excédent global 2017 est donc de 698 248.73€.

Le besoin de financement en reste à réaliser est de 394 700.50€.

Le résultat disponible au 31 décembre 2017 est donc de 303 548.23€.

Le résultat global de l'exercice est à nouveau en baisse de 2016 à 2017, même si cette baisse est moindre que pour l'exercice précédent.

Le résultat de fonctionnement diminue significativement de 301 132.64€ après une augmentation en 2016 générée par l'instauration d'un taux sur le foncier bâti. Cette érosion s'explique par la poursuite de la baisse de la DGF (- 103 986€ en 2017) cumulée à une baisse substantielle du solde positif du FPIC (-122 290€) et la provision de 100 000€ pour le contentieux OGEC.

Les dépenses d'investissement se tiennent dans la moyenne des 4 dernières années. Les dépenses en reste à réaliser sont exceptionnellement élevées suite à des retards dans les travaux de voirie.

Les dépenses de fonctionnement : 8 220 437,95€

Après une pause en 2016, les dépenses de fonctionnement augmentent de 333 601.91€ par rapport au CA 2016. Cela représente une progression de 4.23%, légèrement inférieure aux prévisions du budget primitif qui prévoyait, hors virement à la section d'investissement, une augmentation de 5%.

Les dépenses réalisées sont en effet inférieures de 82 806.53€ aux prévisions budgétaires hors virement à la section d'investissement.

La progression des dépenses de fonctionnement par rapport au CA 2016 s'explique par les décisions suivantes :

- constitution d'une provision de 100 000€ répondant au risque d'une condamnation dans le contentieux qui oppose la communauté de communes à l'OGEC ;
- augmentation des dépenses de personnel, en partie générée par le recrutement d'un contractuel au service voirie pendant 11 mois ;
- financement du déficit de la ZAE de Bassia + 141 410,61€ ;
- augmentation du reversement taxe de séjour à Eugénie + 48 936€ .

Article 61523 voies et réseaux :

M. Dominique Saint Germain apporte les précisions suivantes :

Les dépenses en curage de fossés sont inférieures aux prévisions car une entreprise n'a pas réalisé les travaux commandés. A l'inverse, les dépenses de fauchage sont supérieures aux estimations du fait d'une entreprise qui fait plus d'heures que les autres pour le même linéaire. Les dépenses d'enrobé projeté sont retracées en section de fonctionnement.

M. Stéphane Leblond demande en quoi consistent les dépenses retracées à l'article 6228 (12 989€) : il s'agit principalement de la réalisation d'une vidéo à l'occasion des 25 ans de la communauté de communes (12 240€).

Les dépenses de personnel (1 031 558,23€) augmentent de 8.45%. Cette augmentation de 80 362.73€ s'explique notamment par les points suivants :

Article 6218 : il s'agit du remboursement d'heures de ménage assurées par des agents du service affaires scolaires sur des locaux relevant du budget principal (administration médiathèques). L'augmentation de 4 224.62€ s'explique par le remboursement au budget annexe des affaires scolaires pour des heures de ménage à la médiathèque d'Eugénie les Bains où un emploi avenir a été remplacé par un titulaire.

Concernant les charges salariales assumées directement par le budget principal, l'augmentation de 76 138.11€ par rapport à 2016 s'explique ainsi :

- Recrutement d'un technicien contractuel sur 11 mois pour la voirie (28 000€). Ce recrutement a été financé par une diminution dépenses pour les travaux de voirie.
- Revalorisation carrière (réforme parcours professionnel carrière et rémunération) : +10 000€.
- Avancements de grades pour 6 700€.
- Prise en charge des heures de ménages à remplacer sur les médiathèques en période de congés. Ces heures étaient assumées en 2016 par le budget des affaires scolaires qui mutualise certains de ses agents pour assurer l'entretien des médiathèques (+ 5 800€).
- Titularisation d'un agent contractuel de la médiathèque : + 5 200€.
- Retour à temps plein d'un agent médiathèque qui était à demi traitement toute l'année 2016 pour raisons de santé : + 4 000€.
- Revalorisation du point indiciaire : + 4 000€.
- « Tuilage » pour le remplacement de deux agents (départ à la retraite et mise en disponibilité) : + 4 000€.

En conclusion, les dépenses de fonctionnement progressent de 4,2% par rapport à 2016 :

-les charges à caractère général qui représentent 10,6% des dépenses totales sont maîtrisées à + 2,46%.

-les frais de personnel représentant 12,6% du total évoluent de 8,4% (+ 80 000€) essentiellement dû à des recrutements ponctuels de contractuels.

-les charges de gestion courante (62,4% du total) sont constantes (+0,48%)

-une provision de 100 000 € et les atténuations de produits (+ 80 000€) impactent l'essentiel de la progression des charges.

Les recettes de fonctionnement : 9 364 633,54€

Elles sont supérieures aux prévisions budgétaires (+ 157 176.33€) et progressent légèrement (32 469.27€) par rapport à l'exercice 2016.

Les recettes fiscales sont supérieures aux montants notifiés, notamment en matière de fiscalité économique (TASCOM et CFE).

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : on observe l'érosion des marges de fonctionnement. L'élaboration du budget primitif 2018 devra prendre en compte un report de résultat de fonctionnement inférieur de 145 448.90€ par rapport au report de fonctionnement 2016 sur 2017.

Chapitre 70 - Produit des services ; article 70841 : la participation du CIAS et de l'EHPAD aux charges des services administratifs mutualisés. Cette participation est fixée à 144 035.62€.

Chapitre 73 - Impôts et taxes :

Ces recettes sont supérieures de 130 348.22€ par rapport aux prévisions budgétaires, soit une légère progression de 1.88%. La situation par rapport au CA 2016 est relativement stable (progression de 1.5%).

Le total des recettes « impôts et taxes » est supérieur de 130 348.22€ aux prévisions :

- le produit de la TASCOM est nettement supérieur aux prévisions (+ 70 341€). Cette augmentation est principalement le fait du plus gros redevable de la taxe sur le territoire.
- le produit des contributions directes (+ 45 831€) bénéficie de la perception de rôles complémentaires et supplémentaires.
- les produits de la TEOM et des IFR sont également supérieurs aux prévisions.

On relève la nette diminution du versement FPIC (- 36 088€). L'ensemble intercommunal n'est plus éligible au versement de ce fonds. Il a bénéficié en 2017 d'une garantie représentant 90% d'un montant perçu en 2016. En 2018, le mécanisme de garantie permettra le versement de 85% du montant perçu en 2017, soit 276 081.70€.

M. Philippe Brèthes manifeste son inquiétude quant à l'évolution du FPIC en 2018. Le solde positif de ce fonds pourrait se réduire significativement, voire devenir négatif.

M. le président partage cette analyse.

On observe par ailleurs une baisse du produit de la taxe de séjour (- 13 799.24€) : le mode déclaratif de cette taxe fait que certains hébergeurs ne manifestent pas la plus grande des rigueurs pour acquitter dans des délais convenables la taxe de séjour recouvrée auprès des touristes et curistes.

L'article 73111 retrace les contributions directes.

Si on ne prend pas en compte la perception de rôles supplémentaires et complémentaires, les impôts et taxes sont inférieurs de 9 554€ par rapport aux prévisions. C'est imputable au fait que

produit de la taxe d'habitation est inférieur de 11 030€ par rapport au produit notifié pour le budget primitif.

La contribution foncière économique reste l'impôt le plus dynamique avec une progression de 7.2% (+101 872€) entre 2016 et 2017.

Chapitre 74 - Dotations : 1 573 296,81€

Chapitre en légère hausse de 15 481.40€ par rapport à 2016, + 0.99%.

La baisse de la DGF (103 986€) de 2016 à 2017 est compensée par la perception du FC TVA, 48 881,31€ imputé à l'article 777 en 2016, une augmentation des compensations des exonérations au titre de la TH, la perception d'une aide globale de 30 000€ pour le fonctionnement de la MSAP (15 000€ de l'Etat et 15 000€ d'un fonds inter organismes (aides reversées au CIAS)

La baisse de DGF par rapport à 2013 est de 639 738 €, soit - 35%.

Les recettes de fonctionnement sont stabilisées (+0,03%) avec néanmoins une bonne progression du produit des contributions directes et de la TASCOM qui compensent la baisse de la CVAE et de la DGF.

Les dépenses d'investissement : 2 630 768,79€

Elles sont inférieures de 705 845.56€ par rapport au budget primitif. Cela explique le volume important des restes à réaliser sur l'exercice 2017 (521 458.66€). Cette situation est imputable en grande partie au décalage d'exécution du programme voirie 2017 qui se traduit par 375 269.72€ de restes à réaliser.

Il convient de noter que la section d'investissement est gonflée par des opérations d'ordre d'un montant de 460 546,28€. En effet, ces écritures retracent la mise à disposition de la résidence senior de la communauté de communes au CIAS. Elles sont neutralisées par des montants identiques en dépenses et en recettes.

Les dépenses en reste à réaliser sont constituées par :

• Voirie programme 2017	257 559.34€
• Voirie programme 2017 pluvial	117 710.38€
• Collections médiathèques :	5 376.67€
• PLUi :	102 534.30€
• Participation travaux OPAH	9 815.65€
• Etude commerce	21 450.00€
• Maîtrise œuvre gare	7 012.32€

Total Dépenses: 521 458.66€

Voirie :

Les restes à réaliser du programme 2016 (318 871.46€) n'ont pas été exécutés en totalité

Le programme 2017 a pris beaucoup de retard : près de 50% des prestations n'ont pu être réalisées.

Locaux administratifs Gare :

Sur les 10 000 € prévus pour la mission de maîtrise d'ouvrage, 2 987,68€ ont été dépensés pour la réalisation d'un avant projet sommaire permettant le dépôt d'une demande de financement DETR.

Documents d'urbanisme :

Concernant le PLUi, les dépenses réalisées (64 119,18€) correspondent à l'élaboration du document au stade de l'élaboration des zonages.

Le schéma de gestion des eaux pluviales est en cours de réalisation, il sera achevé en avril 2018.

OPAH : participation aux travaux des bénéficiaires

Un montant de 16 056.35€ de subventions a été versé aux bénéficiaires, essentiellement des propriétaires occupants. En 2016, ce montant est inférieur (16 056.35€).

Aménagement numérique :

La mise en oeuvre du plan départemental numérique a pris du retard, ce qui explique que le SYDEC a appelé une participation nettement moins élevée que prévue, soit 56 609,73€ sur un montant prévu de 147 955,42€.

Politique locale du commerce :

L'étude artisanat commerce a été achevée en février 2018, son coût (21 450€) est donc prévu en reste à réaliser.

Le local commercial situé rue Carnot a été acheté pour un montant de 90 000€ auquel s'ajoutent les frais d'acte (2 050.26€).

Autres investissements :

Parmi les investissements réalisés hors programme, on relève l'achat de bacs pour la collecte des déchets de venaison (4 034,02€), l'achat de matériel pour un total de 5 330.72€ (outillage, appareil photo pour communication notamment) et le renouvellement de deux licences logiciel (marchés publics et dette).

Remboursement du capital de la dette : il augmente de 5 774.66€, passant de 131 499,56€ en 2016 à 137 274,22€ en 2017 du fait de la mobilisation d'un prêt à échéance trimestrielle dont les premiers remboursements ont été faits sur l'exercice.

Les recettes d'investissement : 2 184 821,93 €

Les recettes réalisées sont inférieures de 247 579.69 € aux recettes prévues hors virement de la section de fonctionnement (2 432 401.62€).

Les recettes en reste à réaliser sont constituées par :

FC TVA 4ème trimestre	67 573.00€
Subvention agence de l'eau étude pluvial	39 900.00€
Fonds de concours voirie	19 285.16€
Total Recettes :	126 758.16

Le financement de l'investissement 2017 a nécessité un recours à l'emprunt de 185 000€. Celui-ci a été réalisé dans des conditions intéressantes (taux de 0.9%). Le budget principal n'avait pas été financé par un emprunt depuis 2013 où 970 000 € avaient été mobilisés pour financer le programme médiathèque.

Maison des services au public :

Les financements prévus pour ce programme ont été réalisés (140 335€).

PLUi :

Les subventions attendues de l'Etat et du Conseil départemental des Landes ont été versées. Le financement accordé par l'agence de l'eau pour la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales est en attente et a été inscrite en reste à réaliser.

Conclusion sur la section d'investissement :

Si on enlève l'opération d'ordre en dépenses et en recettes, la réalité 2017 est la suivante :

➤ dépenses	2 170 222 €	soit	- 11,4%
➤ recettes	1 724 275 €	soit	+ 16,2%

Soit un déficit de - 445 946 €, contre - 967 192 € en 2016.

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francine Courrèges, deuxième vice présidente (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2017 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	3 336 614.35
	réalisé	2 630 768.79
	Reste à réaliser	521 458.66
Recettes	prévu	3 336 614.35
	réalisé	2 184 821.93
	Reste à réaliser	126 758 16

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	9 207 457.21
	réalisé	8 220 437.95
Recettes	prévu	9 207 457 21
	réalisé	9 364 633.54

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	- 445 946.86
Fonctionnement	+ 1 144 195.59
Résultat global	+ 698 248.73

Vote du compte de gestion 2017

Le Président expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par le Trésorier, Sylvie LABEYRIE à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2017 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation des résultats

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Robert Cabé, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent	1 144 195.59€
Affectation couverture besoin de financement (1068)	840 647.36€
Excédent de Fonctionnement reporté (002)	303 548.23€
Déficit d'Investissement reporté (001)	445 946.86 €

2. Budget annexe Affaires scolaires : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 – affectation des résultats

Sur la base de documents envoyés aux membres du conseil communautaire, M. le président présente le compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour.

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 47 537.57€ (2 762 200.58€ de recettes pour 2 714 663.01€ de dépenses).

La section d'investissement se solde par un besoin de financement de 80 104.67€ (1 092 491.20€ de dépenses pour 1 012 386.53€ de recettes).

L'excédent en reste à réaliser est de 106 716.57€.

Le résultat disponible au 31 décembre 2017 est donc de 74 149.47€.

Les dépenses de fonctionnement 2017 ont été inférieures aux prévisions. Elles se sont élevées réellement à 2 714 663,01 € pour une prévision de 2 789 300,00 €. Grâce aux économies réalisées en 2017, les dépenses de fonctionnement montrent une réalisation inférieure de 1,64% par rapport aux dépenses de fonctionnement de 2016.

Explication de l'augmentation de la masse salariale entre 2016 et 2017 (+25 594€ ; +1.7%) :

Réforme de la Catégorie C au 1er janvier 2017 (PPCR) 12 350,25 €

Evolution de la carrière des agents entre 2016 et 2017 / avancement d'échelon / changement de grade 5 840,92 €

Recrutement de 1 emploi d'avenir en mars 2017 (pondéré par la recette de l'état : 75% du taux horaire brut du SMIC) 7 403,73 €

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francine COURREGES, 2^{ème} vice présidente (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2017 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	1 148 475.00
	réalisé	1 092 491.20
	Reste à réaliser	37 642.04
Recettes	prévu	1 148 475.00
	réalisé	1 012 386.53
	Reste à réaliser	144 358.61

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	2 789 300.00
	réalisé	2 714 663.01
Recettes	prévu	2 789 300.00
	réalisé	2 762 200.58

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-80 104.67
Fonctionnement	47 537.57
Résultat global	-32 567.10

3. Budget annexe Cuisines centrales : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 - affectation des résultats

Sur la base de documents envoyés aux membres du conseil communautaire, M. le président présente le compte administratif 2017 du budget annexe des cuisines centrales.

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 75 100.98€ (1 496 498,98€ de recettes pour 1 421 398€ de dépenses).

La section d'investissement se solde par un par un excédent de 36 332.80€ (235 004.95€ de recettes pour 198 672,15€ de dépenses).

L'excédent global 2017 est donc de 111 433,78€.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 2,8% :

- le coût d'achat de denrées alimentaires augmente de + 10 000 €,
- la location des camions frigorifiques de + 9 000 €,
- les charges de personnel évoluent de 1%,
- réalisation d'une opération d'ordre de 24 572 €.

Les recettes de fonctionnement diminuent par rapport à 2016 :

Le produit de vente de repas est stabilisé (+0,95%) avec un nombre de repas quasi identique (218 980 repas).

La subvention d'équilibre du budget principal a été diminuée de 180 000 à 160 000 €. Le résultat 2016 reporté en 2017 avait diminué de l'ordre de 40 000 €.

En conclusion, l'exercice 2017 des cuisines centrales dégage un excédent dans les deux sections :

- grâce à un nombre constant de repas fabriqués et vendus,
- grâce à une maîtrise des charges de personnel qui représentent 35.5% des dépenses.
- malgré une baisse de la subvention d'équilibre de 20 000 €.

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francine COURREGES, 2^{ème} vice présidente (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2017 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	202 215.79
	réalisé	198 672,15
Recettes		
	prévu	221 138.33
	réalisé	235 004.95

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	1 477 891.96
	réalisé	1 421 398,00
Recettes		
	prévu	1 477 891.96
	réalisé	1 496 498,98

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	36 332.80
Fonctionnement	75 100.98
Résultat global	111 433,78

Vote du compte de gestion 2017

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget annexe des cuisines centrales établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation des résultats

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Robert Cabé, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 20 mars 2018, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent	75 100.98€
Affectation couverture besoin de financement (1068)	0.00€
Excédent de Fonctionnement reporté (002)	75 100.98€
Excédent d'Investissement reporté (001)	36 332.80€

4. Budget annexe Ecole de musique : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 - affectation des résultats

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le président présente le compte administratif 2017 du budget annexe de l'école de musique.

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 13 213.36€ (1 496 498,98€ de recettes pour 16 681.19€ de dépenses).

La section d'investissement se solde par un par un excédent de 1 711.94€ (16 957.33€ de recettes pour 16 681.19€ de dépenses).

L'excédent global 2017 est donc de 14 925.30€.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes sont légèrement supérieures à 2016 (+ 9342€), cela s'explique par la stabilité des tarifs et des effectifs ainsi que par le parfait recouvrement des cotisations (100% payés au 10/07/2017).

Les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général (4,7% du budget total) sont contenues sur les 3 derniers exercices. Les charges de personnel représentent 92,8% du coût de fonctionnement (92% en 2016). L'association Diapason n'est plus subventionnée mais aidée par l'achat direct des différents instruments.

Section d'investissement

L'école de musique est bien dotée en instruments grâce aux achats effectués chaque année, subventionnés à 50% par le Conseil Départemental des Landes.

En 2014,	4 025€	1 piano numérique- 1 clarinette basse.
En 2015	7 655 €	1 photocopieur - 1 saxo ténor - 4 xylophones - 5 pupitres
En 2016	8 316 €	1 chaise à rabat – matériel de percussion
En 2017	13 854 €	1 tuba + 1 928 € Diapason

Les investissements 2017 comprennent également un achat de logiciel (2 569 €).

Ces acquisitions sont financées par les dotations aux amortissements, les subventions du conseil départemental des Landes et le FCTVA.

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francine COURREGES, deuxième vice présidente (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2017 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	16 957.33
	réalisé	16 681.19
Recettes		
Recettes	prévu	16 957.33
	réalisé	18 393.13

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	262 807.39
	réalisé	254 293.53
Recettes		
Recettes	prévu	263 887.39
	réalisé	267 506.89

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	1 711.94
Fonctionnement	13 213.36
Résultat global	14 925.30

Vote du compte de gestion 2017

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget annexe de l'école de musique établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation des résultats

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Robert Cabé, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 20 mars 2018, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent	13 213.36€
Affectation couverture besoin de financement (1068)	0.00€
Excédent de Fonctionnement reporté (002)	13 213.36€
Excédent d'Investissement reporté (001)	1 711.94€

5. Budget annexe Bâtiment Hébergement Dépendance : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 – affectation des résultats

Sur la base de documents envoyés aux membres du conseil communautaire, M. le président présente le compte administratif 2017 du budget annexe du Bâtiment hébergement dépendance. La section de fonctionnement se solde par un excédent de 263 240.10€ (386 538.09€ de recettes pour 123 297.99€ de dépenses).

La section d'investissement se solde par un par un déficit de 221 335.48€ (224 238.35€ de recettes pour 445 573.83€ de dépenses).

L'excédent global 2017 est donc de 41 904.62€.

Ce budget annexe n'a d'existence que pour assurer le portage de l'investissement EHPAD qui est loué au CIAS. Une mise à disposition s'est concrétisée fin 2017 et l'encours de prêt a été intégralement transféré de l'EPCI à l'EHPAD ; Dans ces conditions il n'y aura pas de budget primitif 2018 et l'excédent sera reversé au budget principal.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées de la perception des loyers payés par l'EHPAD (96% des recettes).

Les dépenses de fonctionnement comprennent les frais financiers des emprunts et quelques frais d'entretien,

Les recettes d'investissement sont constituées de l'excédent de fonctionnement 2016 ;

Les dépenses d'investissement comprennent le capital de la dette et le déficit d'investissement de 2016.

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francine COURREGES, deuxième vice présidente (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2017 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	451 025.85
	réalisé	445 573.83
Recettes		
	prévu	451 025.85
	réalisé	224 238.35

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	386 538.09
	réalisé	123 297.99
Recettes		
	prévu	386 538.09
	réalisé	386 538.09

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-221 335.48
Fonctionnement	263 240.10
Résultat global	41 904.62

Vote du compte de gestion 2017

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget annexe bâtiment hébergement dépendance établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation des résultats

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Robert Cabé, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 20 mars 2018, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent	263 240.10€
Affectation couverture besoin de financement (1068)	221 335.48€
Excédent de Fonctionnement reporté (002)	41 904.62€
Déficit d'Investissement reporté (001)	221 335.48€

6. Budget annexe ZAC Peyres : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 - affectation des résultats

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le président présente le compte administratif 2017 du budget annexe de la zone d'activités de Peyres.

La section de fonctionnement se solde par un déficit de 41 401,67€ (67 360,43€ de recettes pour 108 762,10€ de dépenses).

La section d'investissement se solde par un par un excédent de 94 768,11€ (95 842,06€ de recettes pour 1 073,95€ de dépenses).

L'excédent global 2017 est donc de 53 366,44€.

Dépenses de fonctionnement : 108 762 €

La seule dépense est une opération d'ordre relative à la vente d'une parcelle de terrain qu'il convient de déduire du stock et la reprise du résultat négatif de 2016 (90 714 €).

Recettes de fonctionnement : 67 360 €

Deux recettes :

- la vente d'une parcelle pour 18 048 €

- le remboursement du sinistre Lanux pour 49 312 €

Le résultat de fonctionnement est donc négatif de 41 402 € mais il reste le solde du sinistre Lanux à percevoir.

Dépenses d'investissement : 1 074 €

Limitées à des travaux de signalétique pour 1 074 €

Recettes d'investissement : 95 842€

- vente de la parcelle : 18 048 €

- report excédent de 2016 : 77 796 €

Le résultat d'investissement est excédentaire de 94 768 € et permettra de reprendre la voirie de la ZAC fin 2018/2019.

Il reste une parcelle à vendre (n° 56) estimée à 57 171 €, soit : 3 363 m² x 17 €.

Il n'y a plus de prêt à rembourser. Un nouveau sinistre est en cours d'expertise qui ne devrait pas impacter le budget mais il conviendra de faire l'avance des frais d'expertise (Sud Ouest Entretien).

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francine COURREGES, deuxième vice présidente (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2017 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	5 127,96
	réalisé	1 073,95
Recettes		
Recettes	prévu	95 842,06
	réalisé	95 842,06

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	113 962,12
	réalisé	108 762,10

Recettes	prévu	113 962.12
	réalisé	67 360.43

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	94 768.11
Fonctionnement	-41 401,67
Résultat global	53 366.44

Vote du compte de gestion 2017

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget annexe de la ZA de Peyres établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation des résultats

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Robert Cabé, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 20 mars 2018, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : déficit	41 401.67€
Affectation couverture besoin de financement (1068)	0.00€
Déficit de Fonctionnement reporté (002)	41 401.67€
Excédent d'Investissement reporté (001)	94 768.11€

7. Budget annexe ZA Bassia : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 - affectation des résultats

Sur la base de documents envoyés aux membres du conseil communautaire, M. le président présente le compte administratif 2017 du budget annexe de la zone d'activités de Bassia.

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 196 819.10€ (583 662.11€ de recettes pour 386 843.01€ de dépenses).

La section d'investissement se solde par un par un déficit de 353 098.03€ (522 419.78€ de recettes pour 875 517.81€ de dépenses).

Le déficit global 2017 est donc de 156 278.93€.

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- le solde des fouilles archéologiques ;
- le solde des travaux de viabilisation ;
- le paiement de l'éclairage public et de la basse tension ;
- les frais financiers de la dette.

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- le subvention d'équilibre du budget principal ;
- les opérations d'ordre.

Les dépenses d'investissement comprennent :

- le déficit de 2016 ;
- le capital de la dette bancaire.

Les recettes d'investissement comprennent :

- l'excédent de 2016 ;
- le recours à l'emprunt de 105 600 €.

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francine COURREGES, deuxième vice présidente (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2017 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	1 775 517.81
	réalisé	875 517.81
Recettes		
	prévu	1 775 517.81
	réalisé	522 419.78

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	757 350.11
	réalisé	386 843.01
Recettes		
	prévu	757 350.11
	réalisé	583 662.11

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-353 098.03
Fonctionnement	196 819.10
Résultat global	-156 278.93

Vote du compte de gestion 2017

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget annexe de la ZA de Bassia établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation des résultats

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Robert Cabé, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 20 mars 2018, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent	196 819.10€
Affectation couverture besoin de financement (1068)	196 819.10€

Excédent de Fonctionnement reporté (002)
Déficit d'Investissement reporté (001)

0.00€
353 098.03€

8. Budget annexe Réserve foncière des Arrats : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 -affectation des résultats

Sur la base de documents envoyés aux membres du conseil communautaire, M. le président présente le compte administratif 2017 du budget annexe de la réserve foncière des Arrats.

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 82 571.06€ (104 296.14€ de recettes pour 386 843.01€ de dépenses).

La section d'investissement se solde par un par un déficit de 82 164.19€ (43 105.55€ de recettes pour 125 269.74€ de dépenses).

L'excédent global 2017 est donc de 406.87€.

Les dépenses de fonctionnement (21 725 €) comprennent les frais financiers de la dette et quelques travaux de fauchage, d'entretien et de signalétique.

Les recettes de fonctionnement (104 296 €) comprennent :

- la subvention d'équilibre du budget principal
- une subvention du 1% Paysage et développement de l'autoroute A 65 (56 984 €)

Les dépenses d'investissement (125 269 €) comprennent :

- le capital de la dette : 36 449 €
- le déficit de l'exercice 2016 : 76 021 €

Les recettes d'investissement (43 105 €) sont constituées par l'excédent de 2016.

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francine COURREGES, deuxième vice présidente (le président, Robert Cabé, s'étant retiré après lecture et exposé du compte administratif) vote le compte administratif 2017 et arrête ainsi les comptes à l'unanimité :

Investissement :

Dépenses	prévu	125 269.74
	réalisé	125 269.74
Recettes		
Recettes	prévu	125 269.74
	réalisé	43 105.55

Fonctionnement :

Dépenses	prévu	103 889.27
	réalisé	21 725.08
Recettes		
Recettes	prévu	103 889.27
	réalisé	104 296.14

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-82 164.19
-----------------------	-------------------

Fonctionnement	82 571.06
Résultat global	406.87

Vote du compte de gestion 2017

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget annexe de la réserve foncière des Arrats établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation des résultats

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Robert Cabé, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 20 mars 2018, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent	82 571.06€
Affectation couverture besoin de financement (1068)	82 164.19€
Excédent de Fonctionnement reporté (002)	406.87€
Déficit d'Investissement reporté (001)	82 164.19€

9. Débats d'orientations budgétaires 2018

Sur la base d'un document envoyé aux délégués communautaires, M. le président présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

Après un rappel du contexte national règlementaire, législatif et budgétaire, M. le président dresse une présentation du contexte local pour 2018 :

La communauté de communes a pris de nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2018 validés par la réforme statutaire votée le 26 septembre 2017 :

- **Dans le groupe des compétences obligatoires :**
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement. La Communauté de commune peut, pour l'exercice de cette compétence, adhérer à un syndicat mixte sans consultation préalable des communes membres (par dérogation à l'article L. 5214-27 du code général des collectivités territoriales). Il sera proposé d'instituer la taxe GEMAPI avant le 1^{er} octobre 2018 pour application en 2019.
- **Dans le groupe des compétences optionnelles :**
Assainissement
Eau
- **Dans le groupe des compétences facultatives,** dès la signature de l'arrêté interdépartemental portant modification des statuts, exercice de la compétence relative à l'élaboration d'études pour la mise en œuvre d'un pôle territorial de santé sur le territoire communautaire.

Un état des recettes de fonctionnement est présenté : évolution de la DGF de 2012 à 2017.
L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics.
On peut donc espérer une stabilité relative de cette recette.

Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

La LFI 2018 ajuste les mécanismes de garantie. Actuellement, le mécanisme de garantie de droit commun permet de percevoir la 1^{ère} année d'inéligibilité, 50% du dernier montant perçu. En complément, la LFI 2017 a introduit une spécificité pour les collectivités perdant l'éligibilité en 2017 ou ayant bénéficié d'une garantie en 2016: elle leur permet de percevoir en 2017 90% du montant perçu en 2016, 75% en 2018 et 50% en 2019. C'est le cas de notre EPCI.

Pour unifier les régimes de garantie et revenir rapidement au régime de droit commun, la LFI 2018 propose un mécanisme de garantie spécifique aux collectivités perdant l'éligibilité en 2018 ou ayant bénéficié d'une garantie en 2017 (et qui restent inéligibles en 2018): en 2018, elles percevront 85% du montant perçu en 2017.

La communauté de communes d'Aire sur l'Adour est dans ce cas :

FPIC perçu en 2017	FPIC à percevoir en 2018	Evolution 2017/2018
324 802	276 081	- 48 721€

Toutefois, le montant du FPIC à verser par l'ensemble intercommunal pour 2018 (249 100€ en 2017) n'est pas connu. Ce montant sera notifié au mieux au début du mois de mai.

En 2017, le solde positif du FPIC était de 75 702€. Si le solde pour 2018 est négatif, il conviendra de se poser la question de sa répartition entre les communes et l'EPCI.

Une évolution des bases fiscales est estimée sur la base d'une revalorisation calculée à partir de l'inflation constatée est fixée à 1.2% pour 2018 et sera appliquée à tous les types de locaux.

Cette évolution réglementaire des bases génère une progression modeste du produit (35 942.31€)

TASCOM

Le produit de la TASCOM a évolué significativement de 2016 à 2017, passant de 271 277€ à 341 618€ (+70 618€).

L'organe délibérant de l'EPCI applique un coefficient multiplicateur au montant de la taxe, compris entre 0.8 et 1.2. Il peut varier de plus de 0.05 par an. Il conviendra d'examiner l'opportunité d'une revalorisation.

Aujourd'hui, le coefficient multiplicateur est de 1 pour la communauté de communes.

Taux de TEOM :

Le taux TEOM pratiqué sur l'ensemble des communes du SICTOM Ouest du Gers passe de 11.67% en 2017 à 11.98% en 2018.

Dépenses de fonctionnement proposées en 2018 :

- Administration générale :
Consolidation des services mutualisés des ressources humaines avec le CIAS : mutation d'un agent du CIAS au service RH de la communauté de communes à compter du 1^{er} avril 2018. Cet agent épaulera le service sur des tâches administratives (plan de formation, gestion des procédures de recrutement, suivi des congés et des compte épargne temps). Le coût du salaire chargé sera intégralement déduit de la subvention à verser au CIAS.
- Les subventions aux associations devraient être globalement maintenues à leur niveau de 2017. (ALLA, ALALE, OTC, Intermezzo, etc...)
- Les subventions d'équilibre pour les budgets annexes seront précisées lors de l'élaboration des BP. Une subvention importante (326 215€) pour le BA de la ZAC de Bassia sera nécessaire.
- Achèvement de l'aide pluriannuelle pour Landes Ressourcerie : il reste 9 300€ à verser au premier semestre 2018, achevant un soutien de 3 ans.
- Poursuite de l'animation de l'OPAH assurée par le cabinet SOLIHA sur 6 mois (coût : 20 358€). Il est proposé de ne pas prolonger l'OPAH sur une année supplémentaire.
- Communication : refonte du site internet. Il est proposé que deux numéros d'un bulletin d'informations soient réalisés par an. Ces actions sont chiffrées à 10 140€. Etant donné que cette année il n'y aura pas de réalisation de film, des économies seront réalisées sur le programme de communication.
- Politique locale du commerce : recrutement d'un chargé de mission sur 8 mois (25 000€) et reconduction du financement du dispositif Initiatives Landes (6 000€)
- Interrogation sur le FPIC : nous sommes sûrs de percevoir 85% du FPIC perçu en 2017 mais nous n'avons aucune visibilité sur le FPIC que nous devons verser. On ne peut écarter une hypothèse d'un solde négatif....
- Prise en compte des dépenses inhérentes à la compétence assainissement. C'est désormais à la communauté de communes de prendre en charge le financement des schémas et études d'assainissement demandées dans le cadre du PLUi. Il faudra prévoir un mécanisme de remboursement des communes à l'EPCI puisqu'il n'y aura pas de transfert de charges.

Perspectives pour l'investissement :

Cinq réalisations importantes sont envisagées pour 2018 :

- Poursuite des travaux sur les différents groupes scolaires avec l'objectif de terminer le traitement de l'ensemble de l'immobilier pour la rentrée de septembre 2019 ;
- Travaux pour le transfert du siège de l'EPCI à l'ancienne gare pour un déménagement début 2019 (260 000 € env.) et regrouper ainsi l'ensemble des services. Il est proposé de ré-affecter les locaux du siège actuel pour y installer une MAM (maison d'assistantes maternelles) associative pour compenser la baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire ;

- Construction de deux ateliers d'écloserie sur la ZA de Bassia ;
- Le programme voirie et de pluvial est en cours d'estimation ;
- Poursuite du financement pour le schéma numérique porté par le SYDEC tel qu'adopté lors du conseil communautaire du 26 février dernier (144 000€ d'investissement en 2018 + 11 386.83€ de fonctionnement).

Trois dossiers seront mis à l'étude en 2018

- Etude en cours pour l'élaboration d'un pôle de santé territorial avec examen du projet en Commissions départementale et régionale en 2018. Les travaux seront prévus dans le cadre du BP 2019 après modification des statuts communautaires.
- Etude diagnostic d'un immeuble à Barcelonne du Gers en vue de son acquisition et de l'aménagement d'un commerce en rez-de-chaussée et de logements à l'étage en partenariat avec un bailleur social gersois
- Etude de programme pour le projet de l'école de musique. Il est proposé de situer cette réalisation au centre ville d'Aire sur l'Adour (place du commerce) et d'entreprendre une concertation avec la commune pour la réalisation d'un ensemble école de musique/auditorium.

Parmi les autres actions 2018 :

L'aménagement du local commercial acheté rue Carnot à Aire sur l'Adour afin d'y installer une nouvelle activité

Le renouvellement d'une deuxième sauteuse et du logiciel de caisse du restaurant d'entreprises (10 000€).

M. Xavier Lagrave explique que concernant l'école de musique, il avait une première analyse consistant à maintenir le service dans ses locaux actuels. Considérant que la commune d'Aire sur l'Adour va récupérer les locaux du siège de la Violette Aturine après un échange avec l'association et qu'il n'y a pas d'affectation prévue pour ceux-ci, il accède à la proposition du président de céder l'immeuble à la communauté de communes (estimation en cours). La configuration de ces locaux, contigus aux deux salles de cinéma qui pourraient être désaffectées, est en effet intéressante pour une implantation de l'école de musique. Cette hypothèse reste à confirmer après analyse de l'étude de programme de projet.

M. Daniel Saint Genes confirme que l'avantage de ces locaux est leur situation en centre ville.

M. Jean Claude Darracq Paries approuve cette proposition.

Concernant le projet de maison d'assistantes maternelles, Christophe Carteau demande si cela suppose des travaux d'aménagement des locaux.

M. le président lui répond que des toilettes adaptées aux enfants seraient certainement demandées ainsi qu'une clôture du site. Ces travaux seront définitivement arrêtés après passage de la PMI.

10. Budget principal : ouverture de crédits d'investissement

La mission d'accompagnement à l'élaboration d'un projet de santé a été confiée au cabinet Eliane Conseil. La prestation a débuté par une réunion du comité de pilotage le 12 mars dernier. Conformément aux clauses contractuelles, il convient de verser un premier acompte de 4 809.60€ équivalant à 30% de la phase 1. Cette opération est retracée en section d'investissement. M. le Président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales à ouvrir les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise l'ouverture de crédits suivante sur le budget principal :

Article - Fonction	Nature travaux	Montant
2182 - 020	Véhicule de transport	45 590 €
2033 - 020	Etudes	5 000 €
TOTAL		50 590 €

11. Personnel : ouverture d'un poste de rédacteur principal 1^{ière} classe à temps complet

A la suite à la réorganisation de l'administration du CIAS, le poste d'assistante de direction doit être revu et modifié.

Cet emploi d'assistante de direction comprenant des missions relatives au personnel, une réflexion s'est engagée avec le service des Ressources Humaines mutualisé afin de proposer à l'agent un poste à temps complet au sein de ce service. Il est apparu que des missions transversales au CIAS et à la communauté de communes étaient partiellement accomplies, faute de disponibilité d'emploi du temps. Ainsi, il est proposé de muter cet agent du CIAS au sein du service mutualisé ressources humaines de la communauté de communes pour occuper un poste de gestionnaire emploi, formation, temps de travail.

Budgétairement, il est proposé que la subvention versée par la communauté de communes au CIAS soit diminuée du montant du coût salarial de cet agent. Ainsi, l'augmentation des dépenses de personnel serait compensée par une diminution du financement du CIAS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **Décide de créer un poste permanent de rédacteur principal de 1^{ière} classe à temps complet pour permettre le recrutement d'un gestionnaire emploi, formation, temps de travail au service des Ressources Humaines à compter du 1^{er} avril 2018,**
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.**

12. Attribution d'aides dans le cadre de l'OPAH

Par notification d'octroi des délégations ANAH des Landes, la demande de financement suivante a été déclarée éligible dans le cadre de l'OPAH d'Aire sur l'Adour. Après visite d'achèvement des travaux et production des factures acquittées des travaux, le montant des aides de la communauté de communes a été calculé pour chaque bénéficiaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le versement des aides suivantes :

- **aide de 959.25 € à M. Fabères Gabriel Elie domicilié au 651 chemin du Regen à Bahus Soubiran pour des travaux d'autonomie de la personne d'un montant de 14 193.76€ TTC ;**
- **aide de 1 397.23 € à Mme Bézecourt Claudine domiciliée au 2 rue Jean Rameau à Aire sur l'Adour pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'autonomie de la personne d'un montant de 16 064.52€ TTC ;**
- **aide de 500 € à M. Jenny Frédéric domicilié au 52 rue du Souvenir français appt3 à Aire sur l'Adour pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique d'un montant de 7 574.36€ TTC.**

13. Participation au financement du mémorial à Henri Emmanuelli

L'association Les Amis d'Henri Emmanuelli propose de bâtir à Laurède un mémorial à la mémoire de l'ancien président du conseil départemental et ancien député. Une souscription a été lancée. A l'exemple de plusieurs collectivités qui ont voté des financements pour cette démarche, Monsieur le Président propose que la communauté de communes participe à cette souscription à hauteur de 2 000€.

M. Xavier Lagrave confirme son respect pour la personne et la carrière d'Henri Emmanuelli et comprend la proposition de M. le président. Toutefois, il estime que la reconnaissance posthume d'un élu doit plus s'exprimer par le fait de baptiser un équipement ou une rue que par le fait d'ériger un monument. Il s'abstiendra pour le vote de cette opération.

M. Philippe Brèthes est favorable à cette proposition. Il informe l'assemblée que le conseil municipal d'Eugénie les Bains a accordé à l'unanimité un financement de 500€ pour la réalisation du mémorial, considérant que l'action conjointe du président du conseil général des Landes de l'époque et de la Chaîne thermale du Soleil a été déterminante pour le développement de sa commune.

M. Benoît Laborde est également favorable à cette proposition de financement considérant l'action de M. Emmanuelli en faveur de l'agriculture landaise et la position de la famille en faveur de la construction d'un mémorial.

Jean Lafenêtre et Jean Paul Doreilh se prononcent également favorablement pour cette proposition.

Delphine Dauba suit la position de Xavier Lagrave, confirme son respect pour Henri Emmanuelli mais estime que c'est plus aux élus au titre individuel de financer de telles actions d'hommage qu'aux collectivités.

M. le président lui répond que l'un n'empêche pas l'autre.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à la majorité, 36 voix pour et 11 abstentions LAGRAVE Xavier + procuration Brèthes Stéphane, HAVARD Marc, DAUBA Delphine, DARRACQ PARIES Jean-Claude, ASSIBAT Marie + procuration Mauro Régine, POMIES Claude, CARTEAU Christophe, JOIE Nadine, Terrain Benoît, décide de participer à cette souscription à hauteur de 2 000 €.

14. Organisation des services d'urgence gersois : principe d'un recours contre l'Etat

Malgré plusieurs initiatives prises par les élus, les habitants des communes gersoises de notre communauté de communes continuent d'être dirigés, pour les soins d'urgence, vers Auch en lieu et place du SMUR d'Aire sur l'Adour ou des urgences de Mont de Marsan pourtant situés bien plus près que la préfecture gersoise. L'ARS Occitanie reste sourde aux doléances des élus. Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre une délibération l'autorisant à entamer un recours contre l'Etat si un incident grave se produisait malheureusement du fait de cette situation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à entamer un recours si un incident grave se produit du fait de cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Président